

Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 31/01/2005

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur la politique à mener en Iraq. Il salue tout d'abord la tenue des élections nationales irakiennes dans lesquelles la grande majorité des électeurs a voté. Le niveau de participation des électeurs à ce scrutin traduit, selon le Conseil, l'attachement profond du peuple irakien à la démocratie et à l'état de droit. Ces élections constituent une étape importante et réussie dans le processus de transition démocratique en Iraq et représentent les premiers sur le chemin vers la démocratie, la liberté et la paix. Pour sa part, l'Union réaffirme son engagement à soutenir le peuple irakien dans cet objectif et souligne l'importance de réaliser le maximum d'inclusion dans ce processus.

Il se félicite des efforts entrepris par la Commission Indépendante Électorale Irakienne, son personnel irakien, les observateurs locaux, le gouvernement irakien intérimaire et l'ONU qui ont permis la tenue des élections dans les délais retenus par la résolution 1546 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et note le soutien fourni par la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Le Conseil a noté l'importance du soutien continu de l'Union au processus constitutionnel et aux élections prévues en décembre 2005. Il réitère l'importance qu'il attache à une pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne au processus constitutionnel.

Parallèlement, le Conseil réaffirme son objectif d'un Iraq sûr, stable, unifié, prospère et démocratique qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et avec la communauté internationale afin de relever des défis communs. Il réitère l'engagement de l'Union à contribuer à la reconstruction du pays et son soutien aux activités de l'ONU en Iraq. Afin d'atteindre cet objectif, il souligne l'intention de l'Union de continuer la mise en oeuvre du programme complet d'assistance de l'Union présenté le 5 novembre 2004 à l'Iraq. Il rappelle qu'il est déterminé à soutenir les autorités et le peuple irakien, notamment en renforçant le système judiciaire et en encourageant le respect de l'État de droit.

Le Conseil attache la plus grande importance à la poursuite de la mise en oeuvre des prochaines étapes prévues par la résolution 1546 en particulier à la formation d'une assemblée nationale de transition pour aboutir à la formation, le 31 décembre 2005 au plus tard, d'un gouvernement élu conformément à la future constitution irakienne. L'UE réaffirme sa volonté de travailler avec le gouvernement irakien de transition et l'Assemblée nationale de transition. En cas de demande, elle est prête à fournir son assistance au processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU.

Par ailleurs, le Conseil condamne les attentats terroristes, l'intimidation et la violence criminelles contre les électeurs irakiens ainsi que les prises d'otages et les meurtres qui ont été perpétrés en Iraq. Il se félicite enfin que toutes les parties soient engagées à se conformer au droit international, y compris pour ce qui est de sauvegarder et de promouvoir effectivement les droits de l'homme.